



SLOVENIA

Seul le texte prononcé fait foi

INTERVENTION

de

S.E. Madame DRAGOLJUBA BENČINA

**Secrétaire d'Etat, Ministère des affaires étrangères
de la République de Slovénie**

**Commission de la condition de la femme
Cinquante-cinquième session**

New York, le 28 février 2011

LA SLOVÉNIE

Candidate au Conseil de Sécurité de l'ONU

2012 - 2013



Monsieur le président,

Permettez-moi de préciser, au préalable, que la Slovénie partage les propos du discours de l'UE.

L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit en soi et un principe valable dans tous les domaines de la vie des femmes et des hommes, elle détermine également le progrès social et économique, la sécurité et la paix. Il en est de même pour le thème retenu cette année, à savoir l'accès des femmes et des filles à l'éducation et à la formation, à la science et à la technologie et leur participation dans ces domaines, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent.

En raison de l'influence des valeurs patriarcales sur les processus de socialisation et sur la formation de stéréotypes quant aux rôles sexuels, l'accès égal à l'éducation n'est pas une garantie suffisante pour l'élimination de la discrimination des filles et des femmes dans l'éducation. Le nombre de filles et de femmes scolarisées et ayant achevé leur scolarité, de celles qui obtiennent un diplôme, un doctorat de troisième cycle ou même un doctorat d'État, ne constitue pas un indicateur suffisant pour évaluer l'égalité des sexes dans l'éducation. Nous ne pourrions contrecarrer les diverses manifestations que revêt l'inégalité dans l'éducation que par une éducation de haute qualité qui accorde une attention appropriée aux droits de l'homme et aux principes d'égalité des sexes et de non-discrimination.

(Les femmes dans la science et dans la recherche)

En Slovénie, la parité des sexes est déjà presque accomplie à tous les niveaux de formation. Depuis déjà deux décennies, les femmes constituent plus de la moitié des diplômés, parmi les titulaires de masters et les spécialistes leur proportion avoisinant les 60 %, tandis qu'elles représentaient 48 % des docteurs ès sciences en 2008. En outre, la Slovénie est parmi les pays qui comptent un faible pourcentage de jeunes n'ayant pas achevé l'enseignement obligatoire et n'étant pas scolarisés.

Bien que les femmes en Slovénie soient plus instruites que les hommes, leur proportion dans la science et la recherche est plus faible. En Slovénie, en effet, la question des femmes dans la science et son traitement ne jouissent pas d'une longue tradition. L'instrument de politique scientifique tenant compte du genre le plus ancien en Slovénie est le financement de formations post-graduées et la qualification à la recherche de jeunes chercheurs (en vigueur en République de Slovénie dès 1985). La proportion des femmes prenant part à ce programme est actuellement en augmentation et s'élevait déjà à 47% en 2008. En 1999, le Ministère de la science et de la technologie a désigné une coordinatrice nationale pour les femmes dans la science, cette initiative ayant été suivie, en 2001, par l'institution de la Commission pour les femmes dans le domaine des sciences.

Les activités accomplies par la commission ont encouragé la création et le suivi d'indicateurs visant à mesurer la participation des femmes à la science, une meilleure prise en compte des aspects de sexes dans les lois et programmes relatifs à la recherche et leur mise en œuvre. Ces efforts se traduisent également par la collecte et l'analyse de données statistiques ventilées par sexes sur les sciences et la promotion des femmes dans ce domaine. En outre, le programme national l'OREAL UNESCO « Pour les femmes dans la science » vise, depuis 2006, à favoriser les femmes scientifiques et à récompenser leurs efforts.

Les stéréotypes sexuels, dans la société slovène, demeurent l'un des obstacles les plus tenaces en défaveur de l'égalité des sexes dans la science et la recherche. Ceci est plus particulièrement perceptible dans le choix des filières d'études et de recherches ainsi que dans la sous-représentation des femmes à des postes de direction de projets scientifiques, dans les établissements qui participent à des projets et des programmes y afférents.

Afin de promouvoir les femmes dans la science, plus particulièrement dans des domaines scientifiques où elles sont représentées en faible proportion, l'Institut Jožef Stefan, la plus importante fondation scientifique slovène dans le domaine des sciences et techniques de la vie, a créé sur son site internet une page intitulée « Les femmes dans la science avec l'art ». En coopération avec le Centre d'Europe centrale pour les femmes et les jeunes dans le domaine de la science, cet institut a également mis en place une exposition ambulante intitulée « Docteurs ès sciences en informatique en Slovénie ».

Monsieur le président,

Je partage notre préoccupation commune à l'égard de la discrimination et de la violence envers les filles. En Slovénie, la violence envers les femmes est abordée en tant que problème social qui exige une réponse déterminée de la part du gouvernement et la coopération de toutes les institutions et les personnes concernées. En adoptant une loi sur la prévention de la violence familiale en 2008, nous avons institué une obligation de dénoncer la violence familiale lorsque l'enfant en est victime. La loi souligne particulièrement l'importance de la mise en œuvre méthodique et coordonnée de toutes les activités des organes de l'État, de la société civile et de la population qui peuvent concourir, de quelque manière que ce soit, à la réduction des phénomènes de violence familiale, contribuer à une dénonciation plus rapide des actes de violence et à une sanction appropriée des auteurs de ces délits. En 2009, notre pays a adopté un Programme national de prévention de la violence familiale pour la période 2009-2014 qui définit les objectifs, dispositions et acteurs clés des politiques de prévention de violence familiale et de diminution de ces phénomènes, ce plan étant mis en œuvre conformément à des plans d'action biannuels.

L'information et la sensibilisation sont des outils essentiels que la Slovénie utilise régulièrement depuis 1994 en vue de prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles. Ces dernières années, des leaders politiques y participent de manière active et directe. Afin d'encourager les citoyens à dénoncer cette violence, le Ministère de l'Intérieur a institué, l'an dernier, la dénonciation anonyme en ligne de la violence familiale, cette mesure ayant été bien acceptée par l'opinion publique. En novembre 2010, les résultats de la première enquête relative à la violence dans le couple et dans la vie privée ont été publiés, tandis que la deuxième phase de la recherche nationale relative à la mise en œuvre de la loi sur la prévention de la violence familiale s'achèvera en 2013. Une expertise et une enquête ont également été menées au sujet de la violence dans les fréquentations (dating violence) à l'encontre des jeunes filles.

Garantir l'autonomisation des filles et des femmes, leur accès aux services de santé et de planning familial ainsi que leur accès à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive ainsi que sur leurs droits, doivent être au centre des réponses que nous apportons à la violence et à l'exploitation dont elles souffrent, y compris les pratiques préjudiciables découlant de stéréotypes et des préjugés sexuels. Nous devons œuvrer de manière tout aussi déterminée au renforcement des efforts visant la suppression de l'impunité à l'égard des

violences sexuelles dont les filles et les femmes sont victimes dans les conflits ainsi qu'à la prévention de toute forme de violence et à une assistance appropriée aux victimes.

(Égalité des sexes dans la politique étrangère slovène)

La Slovénie accorde une grande importance dans sa politique étrangère à l'égalité des sexes et aux droits des femmes, tant dans le domaine des droits de l'homme, de la coopération au développement que, ces dernières années, dans celui de la sécurité. L'égalité des sexes est le thème transversal de l'aide slovène au développement. Ces dernières années, la Slovénie a été encore particulièrement active dans les domaines de la consolidation du rôle des femmes, de l'égalité des sexes et de l'environnement. Par la préparation et l'adoption du Plan national d'action de mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité pour la période 2010 - 2015 et par sa participation active, l'an dernier, aux délibérations ouvertes du Conseil de sécurité relatives à la question des femmes dans les conflits armés, la Slovénie réaffirme, d'autant plus si elle est élue au Conseil de sécurité, son intention de poursuivre ses efforts en matière d'égalité des sexes et des droits des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Qu'il me soit permis de revenir, dans ma conclusion, au premier thème de la session actuelle : la promotion de l'accès égal des femmes au plein emploi et à un travail digne. Le Ministère des Affaires étrangères se joint à ces efforts, comme l'atteste la publication, il y a quelques semaines, de la traduction de l'étude sur l'égalité des chances dans la diplomatie slovène.

Monsieur le président,

L'année 2010 représente un jalon dans le domaine de l'égalité des sexes. Nous attendons beaucoup de la nouvelle entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes qui a entamé officiellement son activité la semaine dernière. Nous attendons beaucoup également du groupe d'experts indépendants chargé de travailler sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes dans la loi et dans la pratique que le Conseil des Nations Unies pour les droits de l'homme a institué lors de sa 15^{ème} session. A l'occasion du 10^e anniversaire de l'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, une nouvelle impulsion a été donnée aux efforts visant à renforcer la participation des femmes dans les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de reconstruction post-conflit. La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire, quant à elle, a souligné l'importance de l'égalité des sexes pour la mise en œuvre de tous ces objectifs.

Toutefois, beaucoup de travail nous attend encore pour que nous puissions dépasser les stéréotypes et atteindre l'égalité des sexes dans tous les domaines et à tous les niveaux, dans toutes les sphères de la société et sur tous les continents. Dans mon intervention, j'ai voulu insister sur quelques messages essentiels; la version écrite de mon discours vous donnera davantage d'informations.

Merci pour votre attention.

